

Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 28 mai 2025 à 9 h 30 à laquelle sont présents, madame la mairesse Maude Marquis-Bissonnette, messieurs les conseillers, Steve Moran, président, Edmond Leclerc, Daniel Champagne et madame la conseillère Tiffany-Lee Norris Parent formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Steve Moran, président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Simon Rousseau, directeur général, Christian Tanguay, directeur général adjoint, Services administratifs, Yess Gacem, directeur général adjoint, Relations citoyennes et communautés, Simon Comtois, directeur général adjoint, Gestion des actifs et des projets, Lyne Savaria, directrice générale adjointe, Développement durable, Andrée Loyer, directrice exécutive, François Léveillé, directeur de cabinet et M^e Véronique Denis, greffière, ainsi que Mike Duggan, conseiller, district de Pointe-Gatineau, Catherine Craig-St-Louis, conseillère, district du Carrefour-de-l'Hôpital, Richard Kouamé, directeur, Finances et Cynthia Lauzon, cheffe de section, Communications.

CE-2025-408

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT, SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - SOUMISSION 2022 SP 387 - SERVICES PROFESSIONNELS EN MÉCANIQUE, ÉLECTRICITÉ - CENTRE AQUATIQUE PAUL-PELLETIER - MISE AUX NORMES, PHASE II - SERVICES DES INFRASTRUCTURES ET DES PROJETS - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - CAROLINE MURRAY

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2022-925 du 23 novembre 2022, adjugeait un contrat à la firme DWB Consultants pour les services professionnels d'ingénieurs-conseils spécialisés en mécanique, électricité du bâtiment pour la deuxième phase du projet de mise aux normes du Centre aquatique Paul-Pelletier, pour un montant total de 119 574,00 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'une délégation de pouvoir numéro 193205 a déjà été approuvée pour un montant de 11 497,50 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE des honoraires professionnels additionnels viennent s'ajouter au niveau des services professionnels requis en mécanique et électricité (AMC-10602) par la firme DWB Consultants au montant de 35 642,25 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant cumulatif des honoraires supplémentaires excède la limite de 10 % prévue au règlement :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine la délégation de pouvoir numéro 193205 pour un montant total de 11 497,50 \$ incluant les taxes;
- autorise un montant supplémentaire de 35 642,25 \$ incluant les taxes, sans impact budgétaire, dans le cadre du projet de services professionnels en mécanique, électricité pour la mise aux normes, phase II du Centre aquatique Paul-Pelletier, portant un cumulatif des ajustements à approuver à 47 139,75 \$ incluant les taxes.

Le coût total de ce contrat ajusté représente un montant cumulatif de 166 713,75 \$ incluant les taxes.

Un certificat du trésorier a été émis le 21 mai 2025.

Adoptée

CE-2025-409

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE DU QUÉBEC DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE AUX INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ACTIF (VÉLOCE III), VOLET 2 - AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ACTIF - ANNÉE FISCALE 2025-2026 - RÉFECTION DE LA PISTE CYCLABLE SUR LE BOULEVARD DE LA GAPPE, ENTRE LE BOULEVARD GRÉBER ET LA BRETELLE OUEST A-50 - DISTRICT ÉLECTORAL DE TOURAINE – TIFFANY-LEE NORRIS PARENT

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) vise à soutenir le développement, l'amélioration et l'entretien d'infrastructures de transport actif afin de promouvoir ce type de déplacement, d'encourager le tourisme durable, d'améliorer le bilan routier, de contribuer à la prévention en santé et de réduire les émissions de gaz à effet de serre causées par les déplacements des personnes et dont la subvention maximale accordée aux municipalités pour un projet est de 50 % des dépenses admissibles;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'amélioration de la piste cyclable sur le boulevard de la Gappe, entre le boulevard Gréber et la bretelle ouest A-50 est un projet admissible à une demande de financement dans le cadre de ce programme pour l'année financière 2025-2026 du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité exécutif ont pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau doit respecter les lois et les règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un de ses représentants à signer cette demande :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise la présentation de la demande d'aide financière, du projet d'amélioration de la piste cyclable sur le boulevard de la Gappe, entre le boulevard Gréber et la bretelle ouest A-50, au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec, dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures de transport actif (Véloce III), par le Service des infrastructures et des projets;
- confirme avoir lu et compris les modalités d'application du programme;
- confirme son engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;
- autorise et certifie que la directrice du Service des infrastructures et des projets, Rita Chahine, ou la directrice adjointe – Réalisation de projets, Johane Lavigne, sont dûment autorisées à signer tout document ou entente incluant la convention d'aide financière, si applicable, à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Adoptée

CE-2025-410

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE DU QUÉBEC DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE AUX INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ACTIF (VÉLOCE III), VOLET 1 - DÉVELOPPEMENT DE LA ROUTE VERTE ET DE SES EMBRANCHEMENTS - ANNÉE FISCALE 2025-2026 - AMÉNAGEMENT D'UN LIEN CYCLABLE SUR LA RUE NOTRE-DAME, PHASE 5, QUI FAIT PARTIE DE LA ROUTE VERTE, DU BOULEVARD LORRAIN À LA RUE DES SABLES - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - JEAN LESSARD

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III, volet 1) vise à soutenir le développement, l'amélioration et l'entretien d'infrastructures de transport actif afin de promouvoir ce type de déplacement, d'encourager le tourisme durable, d'améliorer le bilan routier, de contribuer à la prévention en santé et de réduire les émissions de gaz à effet de serre causées par les déplacements des personnes;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'aménagement d'un lien cyclable sur la rue Notre-Dame, phase 5, du boulevard Lorrain à la rue des Sables, est un projet admissible à une demande de financement dans le cadre de ce programme pour l'année financière 2025-2026 du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité exécutif ont pris connaissance des modalités d'application 2025-2028 du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau doit respecter les lois et les règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un de ses représentants à signer cette demande :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise la présentation de la demande d'aide financière du projet d'aménagement d'un lien cyclable sur la rue Notre-Dame, phase 5, qui fait partie de la Route verte, du boulevard Lorrain à la rue des Sables, au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec, dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures de transport actif (Véloce III) Volet 1, par le Service des infrastructures et des projets;
- confirme avoir lu et compris les modalités d'application 2025-2028 du programme;
- confirme son engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;
- autorise et certifie que la directrice du Service des infrastructures et des projets, Rita Chahine, ou la directrice adjointe - Réalisation de projets, Johane Lavigne, sont dûment autorisées à signer tout document ou entente incluant la convention d'aide financière, si applicable, à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Adoptée

CE-2025-411

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE DU QUÉBEC DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE AUX INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ACTIF (VÉLOCE III), VOLET 2 - AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ACTIF - ANNÉE FISCALE 2025-2026 - PROJET D'AMÉLIORATION DU LIEN CYCLABLE SUR LE BOULEVARD DU PLATEAU, ENTRE LA RUE DE L'ATMOSPHÈRE ET LE BOULEVARD DES GRIVES - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU - BETTYNA BÉLIZAIRE

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) vise à soutenir le développement, l'amélioration et l'entretien d'infrastructures de transport actif afin de promouvoir ce type de déplacement, d'encourager le tourisme durable, d'améliorer le bilan routier, de contribuer à la prévention en santé et de réduire les émissions de gaz à effet de serre causées par les déplacements des personnes;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'amélioration du lien cyclable sur le boulevard du Plateau, entre la rue de l'Atmosphère et le boulevard des Grives est un projet admissible à une demande de financement dans le cadre de ce programme pour l'année financière 2025-2026 du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité exécutif ont pris connaissance des modalités d'application 2025-2028 du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III, volet 2);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau doit respecter les lois et les règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un de ses représentants à signer cette demande :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise la présentation de la demande d'aide financière, du projet d'amélioration du lien cyclable sur le boulevard du Plateau, entre la rue de l'Atmosphère et le boulevard des Grives, au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec, dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures de transport actif (Véloce III, volet 2), par le Service des infrastructures et des projets;
- confirme avoir lu et compris les modalités d'application 2025-2028 du programme;
- confirme son engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;
- autorise et certifie que la directrice du Service des infrastructures et des projets, Rita Chahine, ou la directrice adjointe – Réalisation de projets, Johane Lavigne, sont dûment autorisées à signer tout document ou entente incluant la convention d'aide financière, si applicable, à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Adoptée

CE-2025-412

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE DU QUÉBEC DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE AUX INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ACTIF (VÉLOCE III), VOLET 2 - AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ACTIF - ANNÉE FISCALE 2025-2026 - SÉCURISATION ET AMÉLIORATION DES INTERSECTIONS AVEC LE SENTIER DES VOYAGEURS DES RUES PINES, GRANDS-CHÂTEAUX ET FRASER - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - CAROLINE MURRAY

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III, volet 2) vise à soutenir le développement, l'amélioration et l'entretien d'infrastructures de transport actif afin de promouvoir ce type de déplacement, d'encourager le tourisme durable, d'améliorer le bilan routier, de contribuer à la prévention en santé et de réduire les émissions de gaz à effet de serre causées par les déplacements des personnes;

CONSIDÉRANT QUE le projet de sécurisation et d'amélioration des intersections avec le sentier des voyageurs des rues Pines, Grands-Châteaux et Fraser est un projet admissible à une demande de financement dans le cadre de ce programme pour l'année financière 2025-2026 du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité exécutif ont pris connaissance des modalités d'application 2025-2028 du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III, volet 2);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau doit respecter les lois et les règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un de ses représentants à signer cette demande :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise la présentation de la demande d'aide financière, du projet de sécurisation et d'amélioration des intersections avec le sentier des voyageurs des rues Pines, Grands-Châteaux et Fraser, au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec, dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures de transport actif (Véloce III), par le Service des infrastructures et des projets;
- confirme avoir lu et compris les modalités d'application 2025-2028 du programme;
- confirme son engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;
- autorise et certifie que la directrice du Service des infrastructures et des projets, Rita Chahine, ou la directrice adjointe – Réalisation de projets, Johane Lavigne, sont dûment autorisées à signer tout document ou entente incluant la convention d'aide financière, si applicable, à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Adoptée

CE-2025-413

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE DU QUÉBEC DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AU DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS ACTIFS DANS LES PÉRIMÈTRES URBAINS (TAPU) - ANNÉE FISCALE 2025-2026 - AMÉNAGEMENT D'UN LIEN CYCLABLE SUR LES RUES DE SILLERY, LE BARON ET DU BARRY, ENTRE LES BOULEVARDS DE LA GAPPE ET LA VÉRENDRYE OUEST - DISTRICT ÉLECTORAL DE TOURAINE - TIFFANY-LEE NORRIS PARENT

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTMD) vise à accroître la part modale des déplacements actifs en milieu urbain et à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées aux déplacements des personnes;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'aménagement d'un lien cyclable sur les rues de Sillery, le Baron et du Barry entre les boulevards de la Gappe et la Vérendrye Ouest, est un projet admissible à une demande de financement dans le cadre de ce programme pour l'année financière 2025-2026 du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité exécutif ont pris connaissance des modalités d'application 2025-2028 du Programme d'aide financière au développement des TAPU;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau doit respecter les lois et les règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un de ses représentants à signer cette demande :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise la présentation de la demande d'aide financière du projet d'aménagement d'un lien cyclable sur les rues de Sillery, le Baron et du Barry, entre les boulevards de la Gappe et la Vérendrye Ouest au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec, dans le cadre du Programme d'aide financière au développement des TAPU, par le Service des infrastructures et des projets;
- confirme avoir lu et compris les modalités d'application 2025-2028 du programme;
- confirme son engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;
- autorise et certifie que la directrice du Service des infrastructures et des projets, Rita Chahine, ou la directrice adjointe – Réalisation de projets, Johane Lavigne, sont dûment autorisées à signer tout document ou entente incluant la convention d'aide financière, si applicable, à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Adoptée

CE-2025-414

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE DU QUÉBEC DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AU DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS ACTIFS DANS LES PÉRIMÈTRES URBAINS (TAPU) - ANNÉE FISCALE 2025-2026 - PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN LIEN CYCLABLE SUR LE BOULEVARD DE LUCERNE, PHASE 1, ENTRE LA RUE DES GRANDS-CHÂTEAUX ET L'AVENUE FRANK-ROBINSON - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES – CAROLINE MURRAY

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTMD) vise à accroître la part modale des déplacements actifs en milieu urbain et à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées aux déplacements des personnes;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'aménagement d'un lien cyclable sur du boulevard de Lucerne phase 1, entre la rue des Grands-Châteaux et l'avenue Frank-Robinson, est un projet admissible à une demande de financement dans le cadre de ce programme pour l'année financière 2025-2026 du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité exécutif ont pris connaissance des modalités d'application 2025-2028 du Programme d'aide financière au développement des TAPU;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau doit respecter les lois et les règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un de ses représentants à signer cette demande :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise la présentation de la demande d'aide financière du projet d'aménagement d'un lien cyclable sur du boulevard de Lucerne, phase 1, entre la rue Grands-Châteaux et l'avenue Frank-Robinson au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec, dans le cadre du Programme d'aide financière au développement des TAPU, par le Service des infrastructures et des projets;
- confirme avoir lu et compris les modalités d'application 2025-2028 du programme;
- confirme son engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;
- autorise et certifie que la directrice du Service des infrastructures et des projets, Rita Chahine, ou la directrice adjointe – Réalisation de projets, Johane Lavigne, sont dûment autorisées à signer tout document ou entente incluant la convention d'aide financière, si applicable, à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Adoptée

CE-2025-415

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE DU QUÉBEC DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AU DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS ACTIFS DANS LES PÉRIMÈTRES URBAINS (TAPU) - ANNÉE FISCALE 2025-2026 - PROJET DE CONSTRUCTION D'UN SENTIER POLYVALENT, ENTRE LA RUE DE LA TIRE ET L'AVENUE DES GRANDS-JARDINS, INCLUANT L'AMÉNAGEMENT DE BANDES CYCLABLES SUR L'AVENUE DES GRANDS-JARDINS, ENTRE LA RUE DE PORT-DANIEL ET L'AVENUE DU BIC - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - LOUIS SABOURIN

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTMD) vise à accroître la part modale des déplacements actifs en milieu urbain et à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées aux déplacements des personnes;

CONSIDÉRANT QUE le projet de construction d'un sentier polyvalent, entre la rue de la Tire et l'avenue des Grands-Jardins, incluant l'aménagement de bandes cyclables sur l'avenue des Grands-Jardins, entre la rue de Port-Daniel et l'avenue du Bic, est un projet admissible à une demande de financement dans le cadre de ce programme pour l'année financière 2025-2026 du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité exécutif ont pris connaissance des modalités d'application 2025-2028 du Programme d'aide financière au développement des TAPU;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau doit respecter les lois et les règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un de ses représentants à signer cette demande :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise la présentation de la demande d'aide financière du projet de construction d'un sentier polyvalent, entre la rue de la Tire et l'avenue des Grands-Jardins, incluant l'aménagement de bandes cyclables sur l'avenue des Grands-Jardins, entre la rue de Port-Daniel et l'avenue du Bic au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec, dans le cadre du Programme d'aide financière au développement des TAPU, par le Service des infrastructures et des projets;
- confirme avoir lu et compris les modalités d'application 2025-2028 du programme;
- confirme son engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;
- autorise et certifie que la directrice du Service des infrastructures et des projets, Rita Chahine, ou la directrice adjointe – Réalisation de projets, Johane Lavigne, sont dûment autorisées à signer tout document ou entente incluant la convention d'aide financière, si applicable, à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Adoptée

CE-2025-416

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE DU QUÉBEC DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AU DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS ACTIFS DANS LES PÉRIMÈTRES URBAINS (TAPU) - ANNÉE FISCALE 2025-2026 - PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN LIEN CYCLABLE SUR LA RUE ERNEST-GABOURY, ENTRE LE BOULEVARD DE LA VÉRENDRYE EST ET LA RUE DE LA CÔTE-DES-NEIGES - DISTRICT ÉLECTORAL DU CARREFOUR-DE-L'HÔPITAL - CATHERINE CRAIG-ST-LOUIS

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTMD) vise à accroître la part modale des déplacements actifs en milieu urbain et à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées aux déplacements des personnes;

CONSIDÉRANT QUE le projet de construction d'une piste multifonctionnelle en rive de la rue Ernest-Gaboury, entre le boulevard du Mont-Royal et l'accès au sentier existant entre les 380 et 372, rue Ernest-Gaboury, incluant l'aménagement de bandes cyclables sur la rue Ernest-Gaboury, entre le boulevard de la Vérendrye Est et la rue de la Côte-des-Neiges est un projet admissible à une demande de financement dans le cadre de ce programme pour l'année financière 2025-2026 du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité exécutif ont pris connaissance des modalités d'application 2025-2028 du Programme d'aide financière au développement des TAPU;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau doit respecter les lois et les règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un de ses représentants à signer cette demande :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise la présentation de la demande d'aide financière du projet de construction d'une piste multifonctionnelle en rive de la rue Ernest-Gaboury, entre le boulevard du Mont-Royal et l'accès au sentier existant entre les 380 et 372, rue Ernest-Gaboury, incluant l'aménagement de bandes cyclables sur la rue Ernest-Gaboury, entre le boulevard de la Vérendrye Est et la rue de la Côte-des-Neiges au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec, dans le cadre du Programme d'aide financière au développement des TAPU, par le Service des infrastructures et des projets;
- confirme avoir lu et compris les modalités d'application 2025-2028 du programme;
- confirme son engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;
- autorise et certifie que la directrice du Service des infrastructures et des projets, Rita Chahine, ou la directrice adjointe – Réalisation de projets, Johane Lavigne, sont dûment autorisées à signer tout document ou entente incluant la convention d'aide financière, si applicable, à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Adoptée

CE-2025-417

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE DU QUÉBEC DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AU DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS ACTIFS DANS LES PÉRIMÈTRES URBAINS (TAPU) - ANNÉE FISCALE 2025-2026 - IMPLANTATION DE TROIS TRONÇONS DE LIENS ACTIFS MANQUANTS SUR LE CHEMIN VANIER, (ENTRE LE 83, CHEMIN VANIER ET LE BOULEVARD DE LUCERNE) LA RUE MOORE (ENTRE LA RUE VICTOR-BEAUDRY ET LE CHEMIN VANIER) ET LE BOULEVARD DE LUCERNE, CÔTÉ NORD (ENTRE L'AVENUE FRANK-ROBINSON ET LA RUE ELIZABETH) - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - CAROLINE MURRAY

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTMD) vise à accroître la part modale des déplacements actifs en milieu urbain et à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées aux déplacements des personnes;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'implantation de trois tronçons de liens actifs manquants sur le chemin Vanier (entre le 83, chemin Vanier et le boulevard de Lucerne), la rue Moore (entre la rue Victor-Beaudry et le chemin Vanier) et le boulevard de Lucerne côté nord (entre l'avenue Frank-Robinson et la rue Elizabeth) sont des projets admissibles à une demande de financement dans le cadre de ce programme pour l'année financière 2025-2026 du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité exécutif ont pris connaissance des modalités d'application 2025-2028 du Programme d'aide financière au développement des TAPU;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau doit respecter les lois et les règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un de ses représentants à signer cette demande :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise la présentation de la demande d'aide financière du projet d'implantation de trois tronçons de liens actifs manquant sur le chemin Vanier (entre le 83, chemin Vanier et le boulevard de Lucerne), la rue Moore (entre la rue Victor-Beaudry et le chemin Vanier) et le boulevard de Lucerne côté nord (entre l'avenue Frank-Robinson et la rue Elizabeth) au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec, dans le cadre du Programme d'aide financière au développement des TAPU, par le Service des infrastructures et des projets;
- confirme avoir lu et compris les modalités d'application 2025-2028 du programme;
- confirme son engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;
- autorise et certifie que la directrice du Service des infrastructures et des projets, Rita Chahine, ou la directrice adjointe – Réalisation de projets, Johane Lavigne, sont dûment autorisées à signer tout document ou entente incluant la convention d'aide

financière, si applicable, à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Adoptée

CE-2025-418

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE DU QUÉBEC DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AU DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS ACTIFS DANS LES PÉRIMÈTRES URBAINS (TAPU) - ANNÉE FISCALE 2025-2026 - AMÉNAGEMENT DU LIEN CYCLABLE SUR LE BOULEVARD DU MONT-BLEU, ENTRE LES BOULEVARDS RIEL ET SAINT-JOSEPH - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - ISABELLE N. MIRON

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTMD) vise à accroître la part modale des déplacements actifs en milieu urbain et à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées aux déplacements des personnes;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'aménagement du lien cyclable sur le boulevard du Mont-Bleu, entre les boulevards Riel et Saint-Joseph est un projet admissible à une demande de financement dans le cadre de ce programme pour l'année financière 2025-2026 du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité exécutif ont pris connaissance des modalités d'application 2025-2028 du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau doit respecter les lois et les règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un de ses représentants à signer cette demande :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise la présentation de la demande d'aide financière du projet d'aménagement du lien cyclable sur le boulevard du Mont-Bleu, entre les boulevards Riel et Saint-Joseph au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec, dans le cadre du Programme d'aide financière au développement des TAPU, par le Service des infrastructures et des projets;
- confirme avoir lu et compris les modalités d'application 2025-2028 du programme;
- confirme son engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;
- autorise et certifie que la directrice du Service des infrastructures et des projets, Rita Chahine, ou la directrice adjointe – Réalisation de projets, Johane Lavigne, sont dûment autorisées à signer tout document ou entente incluant la convention d'aide financière, si applicable, à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Adoptée

CE-2025-419

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE DU QUÉBEC DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AU DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS ACTIFS DANS LES PÉRIMÈTRES URBAINS (TAPU) - ANNÉE FISCALE 2025-2026 - AMÉNAGEMENT DU LIEN CYCLABLE SUR LA RUE BELLEHUMEUR, ENTRE LE CHEMIN DE LA SAVANE ET LE BOULEVARD DE LA GAPPE - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE POINTE-GATINEAU ET DU CARREFOUR-DE-L'HÔPITAL - MIKE DUGGAN ET CATHERINE CRAIG-ST-LOUIS

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTMD) vise à accroître la part modale des déplacements actifs en milieu urbain et à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées aux déplacements des personnes;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'aménagement du lien cyclable sur la rue Bellehumeur, entre le chemin de la Savane et le boulevard de la Gappe, est un projet admissible à une demande de financement dans le cadre de ce programme pour l'année financière 2025-2026 du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité exécutif ont pris connaissance des modalités d'application 2025-2028 du Programme d'aide financière au développement des TAPU;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau doit respecter les lois et les règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un de ses représentants à signer cette demande :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise la présentation de la demande d'aide financière du projet d'aménagement du lien cyclable sur la rue Bellehumeur, entre le chemin de la Savane et le boulevard de la Gappe au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec, dans le cadre du Programme d'aide financière au développement des TAPU, par le Service des infrastructures et des projets;
- confirme avoir lu et compris les modalités d'application 2025-2028 du programme;
- confirme son engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;
- autorise et certifie que la directrice du Service des infrastructures et des projets, Rita Chahine, ou la directrice adjointe – Réalisation de projets, Johane Lavigne, sont dûment autorisées à signer tout document ou entente incluant la convention d'aide financière, si applicable, à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Adoptée

CE-2025-420

MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE DALHOUSIE ET CHEMIN EARDLEY - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - STEVEN BOIVIN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète des modifications à la signalisation de stationnement sur la rue Dalhousie et le chemin Eardley, dossier RS-25-044, comme illustré aux plans numéro CRO-25-075 1 de 2 et 2 de 2 du 10 mars 2025, le tout afin de :

Implanter une zone d'arrêt interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Dalhousie	Ouest	Entre les rues Centre et Brook	De 7 h à 17 h, du lundi au vendredi, de septembre à juin

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Chemin</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Eardley	Ouest	À partir d'un point situé à 95 m au sud de la rue Brook, sur une distance de 25 m vers le sud	En tout temps

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service de la mobilité, conformément au plan numéro CRO-25-075 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2025-421

SOUMISSION 2024 SP 293 - ACHAT DE TRACTEUR DE FERME - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge à la firme Carrière & Poirier Équipement Ltd, 5024, Country Road 17, Alfred, Ontario, K0B 1A0, pour l'achat de tracteur de ferme, pour un montant total de 593 845,88 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 31 mars 2025, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

Poste budgétaire	Description	Montant taxes incluses
21536.22	STP GFE – Tracteur multifonctions / PEVA Complet #185R480	109 513,04 \$
21536.26	STP GFE – Tracteur multifonctions / PEVA Complet #185R001	109 513,04 \$
21536.27	STP GFE – Tracteur multifonctions / PEVA Complet #185R002	109 513,04 \$
21536.28	STP GFE – Tracteur multifonctions / PEVA Complet #185R003	109 513,04 \$
21536.29	STP GFE - Tracteur multifonctions / PEVA Complet #185R004	48 030,15 \$
20022.14	STP GFE - FDI – Solde disponible – Achat de véhicules et d’équipements. 0630931700	83 049,27 \$
20022.21	STP GFE – FDI – Solde disponible / Quatre scarificateurs – Achat de véhicules et d’équipements. 0630931018	24 714,31 \$

Autoriser le trésorier à effectuer les virements nécessaires afin de donner suite à l’octroi du contrat.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 mai 2025.

Adoptée

CE-2025-422

PÉRIODE OPTIONNELLE - SOUMISSION 2024 SP 333 - LOCATION DE CAMIONS AVEC OPÉRATEUR POUR LE TRANSPORT DE NEIGE ET LE TRANSPORT EN VRAC - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE les firmes suivantes se sont vu adjuger un contrat :

Numéro de CE lors de l’adjudication	Numéro de CE lors de l’exercice d’année optionnelle	Fournisseurs	Description	Montant année optionnelle taxes incluses et sujet à l’indexation	Période visée	Autre option de renouvellement
CE-2024-901	---		2024 SP 333 – Location de camions avec opérateur pour le transport de neige et le transport en vrac	Location à taux horaire sur demande selon les besoins	Neige 2025-11-01 au 2026-05-30 Vrac 2026-01-01 au 2026-12-31	Non

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis par les firmes sont valides et qu’une année optionnelle est prévue au contrat;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics désire se prévaloir de la première et seule période optionnelle prévue au contrat :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la direction du Service des travaux publics à se prévaloir de la première et seule période optionnelle prévue au contrat, le tout en conformité avec les documents d’appel d’offres et la soumission déposée le 17 octobre 2024. Ce renouvellement porte le contrat à un montant total approximatif de 6 481 098,92 \$ taxes incluses.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget pour l’année 2026, les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire concerné, et ce, jusqu’à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 mai 2025.

Adoptée

CE-2025-423

MODIFICATION TEMPORAIRE À LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT DANS LE CADRE DE LA COUPE DU QUÉBEC DE CYCLISME - 7 ET 8 JUIN 2025

CONSIDÉRANT QUE la Coupe du Québec de cyclisme se déroulera les 7 et 8 juin 2025;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture de rue et le contrôle de la circulation sont des éléments essentiels à la sécurité des participants;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police assure le contrôle de la circulation pour toute la durée de l’événement;

CONSIDÉRANT QUE les frais relatifs aux modifications de la circulation routière (plan de signalisation et surveillance policière) sont prévus au budget municipal, selon les modalités en vigueur au Programme de soutien aux événements, via la résolution numéro CM-2025-42;

CONSIDÉRANT QUE l’installation de la signalisation routière temporaire requise est la responsabilité de l’organisme selon les normes en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l’organisme à fermer les routes et stationnements (incluant les parcomètres) mentionnés ci-dessous selon l’horaire suivant :

- Les rues suivantes doivent être fermées à toute circulation et tout stationnement (sauf les véhicules autorisés) de façon temporaire selon les dates et heures suivantes :

Date	Heures	Stationnements et rues fermés
Vendredi 6 juin	00 h à 24 h	Rue de la Sapinière – Entre le chemin Pink et la rue des Conifères
Samedi 7 juin	00 h à 24 h	Rue de la Sapinière – Entre le chemin Pink et la rue des Conifères
	6 h 30 à 18 h	Chemin Pink – Entre les boulevards des Grives et Saint-Raymond
	6 h 30 à 18 h	Rue de la Brise – Entre la rue des Alizés et le chemin Pink
	6 h 30 à 18 h	Chemin de la Montagne N – Entre le chemin Pink et la rue de la Brise
	6 h 30 à 18 h	Rue de la Gravité – Entre le chemin Pink et la rue du Solstice
Dimanche 8 juin	00 h à 24 h	Rue de la Sapinière – Entre le chemin Pink et la rue des Conifères
	6 h 30 à 15 h	Chemin Pink – Entre les boulevards des Grives et Saint-Raymond
	6 h 30 à 14 h	Boulevard Saint-Raymond – Entre les boulevards de la Cité-des-Jeunes et du Plateau

	6 h 30 à 15 h	Rue de la Brise – Entre la rue des Alizés et le chemin Pink
	6 h 30 à 15 h	Chemin de la Montagne N – Entre le chemin Pink et la rue de la Brise
	6 h 30 à 15 h	Rue de la Gravité – Entre le chemin Pink et la rue du Solstice
Lundi 9 juin	00 h à 24 h	Rue de la Sapinière – Entre le chemin Pink et la rue des Conifères

- Les stationnements suivants doivent être fermés de façon temporaire selon les dates et heures suivantes :

Date	Heures	Stationnement interdit
Jeudi 5 juin	00 h à 24 h	Rue des Conifères – Du 35 au 101, des Conifères
Vendredi 6 juin	00 h à 24 h	Rue des Conifères – Du 35 au 101, des Conifères
Samedi 7 juin	00 h à 24 h	Rue des Conifères – Du 35 au 101, des Conifères
Dimanche 8 juin	00 h à 24 h	Rue des Conifères – Du 35 au 101, des Conifères
Lundi 9 juin	00 h à 24 h	Rue des Conifères – Du 35 au 101, des Conifères
Mardi 10 juin	00 h à 24 h	Rue des Conifères – Du 35 au 101, des Conifères

Les conditions suivantes devront être respectées :

- Respecter les normes de la signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- Assurer une voie d’urgence en tout temps durant l’événement;
- Dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommage à autrui pouvant résulter de la tenue de l’événement et fournir au Bureau des événements du Service des arts, de la culture et des lettres, au plus tard deux semaines avant la tenue de l’événement, les formulaires d’assurances désignant la Ville de Gatineau à titre d’assurée additionnelle, responsabilité et indemnisation, de même que responsabilité civile générale pour un montant de 3 000 000 \$.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 mai 2025.

Adoptée

CE-2025-424

APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 25 AVRIL AU 1^{ER} MAI 2025 AU MONTANT DE 21 420 146 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste et accepte le dépôt de la liste des déboursés pour la période du 25 avril au 1^{er} mai 2025 au montant de 21 420 146 \$.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 mai 2025.

Adoptée

CE-2025-425

REJET - SOUMISSION 2025 SP 092 - FOURNITURE DE CELLULES PHOTOÉLECTRIQUES - SERVICE DE L'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE

CONSIDÉRANT QUE le Service de l’approvisionnement responsable a lancé, le 6 mars 2025, un appel d’offres public pour de la fourniture de cellules photoélectriques;

CONSIDÉRANT QU’une seule offre a été reçue conforme avant la date et l’heure limites de dépôt des soumissions;

CONSIDÉRANT QUE le prix reçu accuse un écart important avec celui prévu dans l'estimation établie par la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l’absence de concurrence peut entraîner une offre de service plus élevée, ayant reçu une seule soumission conforme;

CONSIDÉRANT QUE l’article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, comme amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d’accorder tout contrat assujetti à la procédure d’appel d’offres;

CONSIDÉRANT QU’il y a donc lieu que la position de la Ville soit exprimée par ce comité, autorité compétente et décisionnelle en matière d’appels d’offres et d’octroi des contrats pouvant en découler :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité rejette la seule soumission conforme reçue dans le cadre de l’appel d’offres 2025 SP 092 et autorise le Service de l’approvisionnement responsable à lancer un nouvel appel d’offres au moment jugé opportun.

Adoptée

CE-2025-426

OCTROI DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE L'APPLICATION DE LA POLITIQUE RELATIVE À L'UTILISATION DES BUDGETS DE SOUTIEN AUX ORGANISMES ET D'AMÉNAGEMENT DES QUARTIERS DES MEMBRES DU CONSEIL (PO-035) - PÉRIODE DU 14 AU 28 MAI 2025 - LISTE 1

CONSIDÉRANT les demandes de financement présentées par des organismes à but non lucratif et des institutions scolaires pour différents événements;

CONSIDÉRANT QUE des conseillères et conseillers désirent subventionner ces projets à même les sommes disponibles à la Politique municipale PO-035 « Utilisation des budgets de soutien aux organismes et d’aménagement des quartiers des membres du conseil » :

Organismes – Institutions scolaires	Événements financés	Conseillers/conseillères	District électoral du conseiller/de la conseillère	Montants accordés
Soccer Outaouais	Tournoi Sport-Études 2025	Madame Bettyna Bélizaire	Du Plateau (4)	500 \$
Entre Deux Roues	27 ^e Roulethon	Madame Bettyna Bélizaire	Du Plateau (4)	250 \$
Association des Maîtres Quilleurs du Québec	Appuyer les athlètes régionaux au niveau national	Madame Bettyna Bélizaire	Du Plateau (4)	250 \$

Club d’âge d’or St-Paul Aylmer	Activités saison 2025-2026	Madame Bettyna Bélizaire	Du Plateau (4)	250 \$
Société Alzheimer Outaouais	Marche annuelle IG Gestion du patrimoine	Madame Bettyna Bélizaire	Du Plateau (4)	250 \$
Académie des retraités de l’Outaouais	23 ^e tournoi de golf au profit de la persévérance scolaire	Madame Bettyna Bélizaire	Du Plateau (4)	250 \$
Association des résidents du Plateau	Grand ménage du Plateau	Madame Bettyna Bélizaire	Du Plateau (4)	500 \$
Groupe IGITEGO	Spectacle DUTARAME	Madame Tiffany-Lee Norris Parent	De Touraine (11)	300 \$
La Pointe aux jeunes inc.	Activités estivales 2025	Madame Tiffany-Lee Norris Parent	De Touraine (11)	3 000 \$
Les Mycologues amateurs de l’Outaouais	Rencontre 2025 de la FQGM	Monsieur Mike Duggan	De Pointe-Gatineau (12)	200 \$
Cégep de l’Outaouais	Graduation cohorte 2025 du département de la technologie de l'architecture	Monsieur Mike Duggan	De Pointe-Gatineau (12)	200 \$
Société Alzheimer Outaouais	Marche annuelle IG Gestion du patrimoine	Monsieur Mike Duggan	De Pointe-Gatineau (12)	200 \$
Association citoyenne de Pointe-Gatineau	Foire artisanale	Monsieur Mike Duggan	De Pointe-Gatineau (12)	1 000 \$
Les productions musicales l’Artishow	Activités 2025	Monsieur Mike Duggan	De Pointe-Gatineau (12)	500 \$
Association des Maîtres Quilleurs du Québec	Appuyer les athlètes régionaux au niveau national	Monsieur Mike Duggan	De Pointe-Gatineau (12)	200 \$
Corporation des aînés de la Cabane en bois rond	50 ^e anniversaire de l’organisme	Madame Catherine Craig-St-Louis	Du Carrefour-de-l’Hôpital (13)	300 \$
École l’Oiseau Bleu	Fête foraine	Madame Catherine Craig-St-Louis	Du Carrefour-De-l’Hôpital (13)	350 \$
Groupe IGITEGO	Spectacle DUTARAME	Madame Alicia Lacasse-Brunet	De Bellevue (15)	200 \$

Les Apprentis	Soirée hommage à Aurèle Desjardins	Monsieur Jean Lessard	De la Rivière-Blanche (17)	500 \$
École du Cheval-Blanc	Fête des finissants	Monsieur Jean Lessard	De la Rivière-Blanche (17)	500 \$
Club Lions de Buckingham	31 ^e édition du Classique de golf	Monsieur Mario Aubé	De Masson-Angers (18)	500 \$
Parents-Secours du Québec inc.	Poursuivre leur mission en Outaouais	Monsieur Edmond Leclerc	De Buckingham (19)	2 000 \$

CONSIDÉRANT QUE selon le règlement numéro 816-2017, ces subventions doivent être approuvées par le comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise :

- l’octroi des subventions ci-haut mentionnées;
- le trésorier à émettre un chèque à l’ordre des organismes et institutions scolaires suivants, sur présentation des pièces justificatives fournies par le Service du greffe :

Montant	Organisme ou institution scolaire	Sous-projet	Description de sous-projet
500 \$	Soccer Outaouais	10047.04	Aménagement, Subventions et articles promotionnels – District du Plateau (4)
250 \$	Entre Deux Roues	10047.04	Aménagement, Subventions et articles promotionnels – District du Plateau (4)
250 \$	Association des Maîtres Quilleurs du Québec	10047.04	Aménagement, Subventions et articles promotionnels – District du Plateau (4)
250 \$	Club d’âge d’or St-Paul Aylmer	10047.04	Aménagement, Subventions et articles promotionnels – District du Plateau (4)
250 \$	Société Alzheimer Outaouais	10047.04	Aménagement, Subventions et articles promotionnels – District du Plateau (4)
250 \$	Académie des retraités de l’Outaouais	10047.04	Aménagement, Subventions et articles promotionnels – District du Plateau (4)
500 \$	Association des résidents du Plateau	10047.04	Aménagement, Subventions et articles promotionnels – District du Plateau (4)

300 \$	Groupe IGITEGO	10047.11	Aménagement, Subventions et articles promotionnels – District de Touraine (11)
3 000 \$	La Pointe aux jeunes inc.	10047.11	Aménagement, Subventions et articles promotionnels – District de Touraine (11)
200 \$	Les Mycologues amateurs de l’Outaouais	10047.12	Aménagement, Subventions et articles promotionnels – District de Pointe- Gatineau (12)
200 \$	Cégep de l’Outaouais	10047.12	Aménagement, Subventions et articles promotionnels – District de Pointe- Gatineau (12)
200 \$	Société Alzheimer Outaouais	10047.12	Aménagement, Subventions et articles promotionnels – District de Pointe- Gatineau (12)
1 000 \$	Association citoyenne de Pointe-Gatineau	10047.12	Aménagement, Subventions et articles promotionnels – District de Pointe- Gatineau (12)
500 \$	Les productions musicales l’Artishow	10047.12	Aménagement, Subventions et articles promotionnels – District de Pointe- Gatineau (12)
200 \$	Association des Maîtres Quilleurs du Québec	10047.12	Aménagement, Subventions et articles promotionnels – District de Pointe- Gatineau (12)
300 \$	Corporation des aînés de la Cabane en bois rond	10047.13	Aménagement, Subventions et articles promotionnels – District du Carrefour- de-l’Hôpital (13)
350 \$	École l’Oiseau Bleu	10047.13	Aménagement, Subventions et articles promotionnels – District du Carrefour- de-l’Hôpital (13)
200 \$	Groupe IGITEGO	10047.15	Aménagement, Subventions et articles promotionnels – District de Bellevue (15)

500 \$	Les Apprentis	10047.17	Aménagement, Subventions et articles promotionnels – District de la Rivière- Blanche (17)
500 \$	École du Cheval-Blanc	10047.17	Aménagement, Subventions et articles promotionnels – District de la Rivière- Blanche (17)
500 \$	Club Lions de Buckingham	10047.18	Aménagement, Subventions et articles promotionnels – District de Masson- Angers (18)
2 000 \$	Parents-Secours du Québec inc.	10047.19	Aménagement, Subventions et articles promotionnels – District de Buckingham (19)

Les fonds à cette fin seront pris à même les sous-projets détaillés dans le tableau ci-dessus.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 mai 2025.

Adoptée

CE-2025-427

OCTROI DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE L'APPLICATION DE LA POLITIQUE RELATIVE À L'UTILISATION DES BUDGETS DE SOUTIEN AUX ORGANISMES ET D'AMÉNAGEMENT DES QUARTIERS DES MEMBRES DU CONSEIL (PO-035) - PÉRIODE DU 7 AU 21 MAI 2025 - LISTE 2

CONSIDÉRANT les demandes de financement présentées par des organismes à but non lucratif et des institutions scolaires pour différents événements;

CONSIDÉRANT QUE des conseillères et conseillers désirent subventionner ces projets à même les sommes disponibles à la Politique municipale PO-035 « Utilisation des budgets de soutien aux organismes et d’aménagement des quartiers des membres du conseil » :

Organismes – Institutions scolaires	Événements financés	Conseillers/conseillères	District électoral du conseiller/de la conseillère	Montants accordés
AFIO	La 4 ^e édition du Festival Joie de Vivre	Madame Anik Des Marais	De Mitigomijokan (5)	1 000 \$
Centre alimentaire d'Aylmer	13 ^e édition du tournoi de golf annuel du Centre Alimentaire d’Aylmer	Madame Anik Des Marais	De Mitigomijokan (5)	1 000 \$
Choeur classique de l’Outaouais -	Projet Espace Transition	Madame Anik Des Marais	De Mitigomijokan (5)	1 000 \$

Ski à l'école (SAE) - Ski at School (SAS)	Programmation spéciale et sociale	Monsieur Steve Moran	De Hull–Wright (7)	500 \$
Communauté Togolaise de Gatineau	Activité festive communautaire	Monsieur Steve Moran	De Hull–Wright (7)	300 \$
L'Artishow	Pérenniser les productions communautaires de théâtre musical en français en Outaouais	Monsieur Steve Moran	De Hull–Wright (7)	1 500 \$
L'Artishow	Pérenniser les productions communautaires de théâtre musical en français en Outaouais	Monsieur Marc Bureau	Du Parc-de-la-Montagne–Saint-Raymond (8)	300 \$
Association citoyenne de Wrightville (ACW) avant ARRQW	Activité printemps/été 2025	Monsieur Marc Bureau	Du Parc-de-la-Montagne–Saint-Raymond (8)	1 000 \$
Loisirs St-Jean-Bosco - Jocelyn Blondin	Fête de quartier	Monsieur Jocelyn Blondin	Du Manoir-des-Trembles–Val-Tétreau (6)	2 000 \$
Loisirs St-Jean-Bosco - Jocelyn Blondin	Soirée reconnaissance	Monsieur Jocelyn Blondin	Du Manoir-des-Trembles–Val-Tétreau (6)	5 000 \$
Amis St-Jean-Bosco	Repas pour souligner la fin des activités auprès des membres de l'association	Monsieur Jocelyn Blondin	Du Manoir-des-Trembles–Val-Tétreau (6)	1 000 \$
L'Artishow -	Pérenniser les productions communautaires de théâtre musical en français en Outaouais	Monsieur Steven Boivin	D’Aylmer (1)	3 000 \$
Centre communautaire Entre-Nous	Fête des Voisins	Monsieur Steven Boivin	D’Aylmer (1)	1 000 \$
Les retraités du centre communautaire Limbour	Achat de deux tapis pour l’activité de pétanque	Monsieur Louis Sabourin	De Limbour (10)	800 \$
Logement Intégré de Hull Inc-	Location du chapiteau pour le MÉCHOUI	Madame Isabelle N. Miron	De l'Orée-du-Parc (9)	2 000 \$

CONSIDÉRANT QUE selon le règlement numéro 816-2017, ces subventions doivent être approuvées par le comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise :

- l’octroi des subventions ci-haut mentionnées;
- le trésorier à émettre un chèque à l’ordre des organismes et institutions scolaires suivants, sur présentation des pièces justificatives fournies par le Service du greffe :

Montant	Organisme ou institution scolaire	Sous-projet	Description de sous-projet
1 000 \$	AFIO	10047.05	Aménagement, Subventions et articles promotionnels - District de Mitigomijokan (5)
1 000 \$	Centre alimentaire d'Aylmer	10047.05	Aménagement, Subventions et articles promotionnels - District de Mitigomijokan (5)
1 000 \$	Choeur classique de l’Outaouais -	10047.05	Aménagement, Subventions et articles promotionnels – District de Mitigomijokan (5)
500 \$	Ski à l'école (SAE) - Ski at School (SAS)	10047.07	Aménagement, Subventions et articles promotionnels – District de Hull–Wright (7)
300 \$	Communauté Togolaise de Gatineau	10047.07	Aménagement, Subventions et articles promotionnels - District de Hull–Wright (7)
1 500 \$	L'Artishow	10047.07	Aménagement, Subventions et articles promotionnels - District de Hull–Wright (7)
300 \$	L'Artishow	10047.08	Aménagement, Subventions et articles promotionnels – District du Parc-de-la-Montagne–Saint-Raymond (8)
1 000 \$	Association citoyenne de Wrightville (ACW) avant ARRQW	10047.08	Aménagement, Subventions et articles promotionnels – District du Parc-de-la-Montagne–Saint-Raymond (8)

2 000 \$	Loisirs St-Jean-Bosco - Jocelyn Blondin	10047.06	Aménagement, Subventions et articles promotionnels – District du Manoir-des-Trembles–Val-Tétreau (6)
5 000 \$	Loisirs St-Jean-Bosco - Jocelyn Blondin	10047.06	Aménagement, Subventions et articles promotionnels – District du Manoir-des-Trembles–Val-Tétreau (6)
1 000 \$	Amis St-Jean-Bosco	10047. 06	Aménagement, Subventions et articles promotionnels – District du Manoir-des-Trembles–Val-Tétreau (6)
3 000 \$	L'Artishow -	10047. 01	Aménagement, Subventions et articles promotionnels – District d’Aylmer (1)
1 000 \$	Centre communautaire Entre-Nous	10047.01	Aménagement, Subventions et articles promotionnels – District d’Aylmer (1)
800 \$	Les retraités du centre communautaire Limbour	10047.10	Aménagement, Subventions et articles promotionnels – District de Limbour (10)
2 000 \$	Logement Intégré de Hull Inc-	10047.09	Aménagement, Subventions et articles promotionnels – District de l'Orée-du-Parc (9)

Les fonds à cette fin seront pris à même les sous-projets détaillés dans le tableau ci-dessus.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 mai 2025.

Adoptée

CE-2025-428

MODIFICATION DES RÉSOLUTIONS RELATIVES À L'OCTROI DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE L'APPLICATION DE LA POLITIQUE RELATIVE À L'UTILISATION DES BUDGETS DE SOUTIEN AUX ORGANISMES ET D'AMÉNAGEMENT DES QUARTIERS DES MEMBRES DU CONSEIL (PO-035) - PÉRIODE DU 12 MARS AU 13 MAI 2025

CONSIDÉRANT l’adoption du Règlement numéro 816-5-2025 modifiant le Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau afin d'abroger l'article 5 le 26 février 2025;

CONSIDÉRANT QUE par l’adoption de ce règlement, le comité exécutif doit autoriser le versement de toutes subventions inférieures à 5 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE suivant l’adoption du règlement numéro 816-5-2025, toutes les demandes de subvention présentées dans le cadre de l’application de la Politique relative à l’utilisation des budgets de soutien aux organismes et d’aménagement des quartiers des membres du conseil (PO-035) ont été soumises à l’approbation du comité exécutif pour octroi, par le biais de résolutions adoptées à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE le libellé des résolutions doit être précisé afin d’éviter toute mauvaise interprétation quant à la volonté du comité exécutif de confirmer l’octroi des subventions :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la modification des résolutions suivantes, afin d’y inclure une mention à l’effet que le comité exécutif autorise l’octroi des subventions mentionnées auxdites résolutions :

Date du comité exécutif	Numéro officiel de la résolution à modifier
12 mars 2025	CE-2025-122 CE-2025-123 CE-2025-124 CE-2025-125 CE-2025-126 CE-2025-127
19 mars 2025	CE-2025-176 CE-2025-177 CE-2025-178 CE-2025-179 CE-2025-180 CE-2025-181 CE-2025-182 CE-2025-183 CE-2025-184 CE-2025-185
26 mars 2025	CE-2025-194 CE-2025-195 CE-2025-196 CE-2025-197 CE-2025-198 CE-2025-199 CE-2025-200 CE-2025-201 CE-2025-202 CE-2025-203
2 avril 2025	CE-2025-218 CE-2025-219 CE-2025-220 CE-2025-221 CE-2025-222 CE-2025-223 CE-2025-224

9 avril 2025	CE-2025-242 CE-2025-243 CE-2025-244 CE-2025-245 CE-2025-246 CE-2025-247 CE-2025-248 CE-2025-249
15 avril 2025	CE-2025-261 CE-2025-262 CE-2025-263 CE-2025-264 CE-2025-265 CE-2025-266 CE-2025-267 CE-2025-268 CE-2025-269 CE-2025-270 CE-2025-271 CE-2025-272 CE-2025-273 CE-2025-274 CE-2025-275 CE-2025-276 CE-2025-277 CE-2025-278 CE-2025-279 CE-2025-280 CE-2025-281
23 avril 2025	CE-2025-326 CE-2025-327 CE-2025-328
30 avril 2025	CE-2025-342 CE-2025-343
7 mai 2025	CE-2025-348 CE-2025-349
13 mai 2025	CE-2025-360 CE-2025-361

Adoptée

STEVE MORAN
Président
Comité exécutif

M^e VÉRONIQUE DENIS
Greffière
Comité exécutif